

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᐆᐆᐆ ᐆᐆᐆ ᐆᐆᐆ

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 20 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

André TROUSSIER ayant donné pouvoir à Jean-François JOSSE
Yann HERVY ayant donné pouvoir à Cyrille HERVY
Jacques DELALANDE ayant donné pouvoir à Franck HERVY

Absent excusé

Sébastien TOCQUEVILLE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilles PERRAUD est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2025 04 17 - AFFAIRES FONCIERES
Bilan des opérations immobilières 2024

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

En vertu de l'article L2241-1, « Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section

de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19. Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Lors du passage au CFU (Compte Financier Unique), cette annexe a été supprimée - note DGCL du 06/09/2024 ; il convient par la présente de reprendre ce bilan établi comme suit pour 2024 :

Numéro Inventaire	Désignation du bien	Date Entrée	prix acquisition	valeur nette comptable	Prix Vente	Motif Mouvement
2011/058	TERRAIN AN 416 198M2	24/03/2011	12000	12000	4 752	Cession à titre onéreux
2008/019	TERRAIN C 51 666M2	31/01/2008	1665	1665	500	Cession à titre onéreux
total			13665	13665	5 252	

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des opérations immobilières de l'année 2024.

Fait à la Chapelle des Marais
Le 3 avril 2025

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance